

---

Françoise Wuilmart

## **Europe, encore un effort**

Le CETL est heureux d'annoncer le premier anniversaire d'un petit frère : un DESS en traduction littéraire. Un de ses atouts : toutes les combinaisons linguistiques y sont possibles. Beaucoup d'amis français souhaitent donc s'y inscrire, mais l'Europe ne l'entend pas de cette oreille et Bruxelles se voit contrainte et forcée de refuser les voisins de l'Hexagone. Pourquoi ?

D'abord un petit retour en arrière : le CETL, Centre européen de traduction littéraire, jeune ou vieux de douze ans déjà, est un cycle de formation postuniversitaire étalé sur deux années et installé dans les locaux de l'ISTI (Institut supérieur de traducteurs et interprètes de la Communauté française de Belgique, à Bruxelles). Les ateliers animés par des professionnels reconnus se déroulent le samedi, pour permettre aux personnes actives durant la semaine d'y participer. Pour le français comme langue d'arrivée, les langues de départ sont à ce jour le néerlandais, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe, mais il existe aussi une section de traduction vers l'espagnol avec l'anglais et le français comme langues de départ.

À la fin de chaque année, les étudiants sont soumis à un examen qui se déroule dans des conditions voulues optimales. Les candidats ont le choix entre six à huit textes, parmi lesquels ils trouveront celui avec lequel ils se sentent le plus d'affinités. Ils travaillent dans la très riche bibliothèque de l'ISTI, et ont donc sous la main tous les dictionnaires et autres manuels de références souhaités, ainsi qu'un plateau informatique et l'accès à Internet. Ils disposent de deux journées entières pour mener à bien leur travail. Aucune longueur de texte n'est imposée, la qualité primant sur la quantité.

Pour passer de première en seconde année, le résultat minimal exigé est de 60 % ; pour réussir la seconde année, il faut obtenir 70 %. Les étudiants peuvent ensuite passer à la rédaction du mémoire qui consistera en une traduction ou une retraduction. Elle sera assortie de commentaires sur les difficultés spécifiques rencontrées dans le travail, mais aussi précédée d'une présentation de l'auteur et de l'œuvre, car le mémoire est conçu comme une sorte de dossier destiné à intéresser un éditeur potentiel.

Voilà donc pour le grand frère, qui compte environ 50 inscrits chaque année. En 2000, l'ISTI a obtenu le feu vert administratif pour ouvrir un DESS en traduction littéraire, cinquième année universitaire faisant suite aux deux années de candidature (DEUG en France) et aux deux années de licence en traduction générale (équivalent à la licence et à la maîtrise françaises). Mais comme toujours l'argent est le nerf de la guerre et les fonds alloués à ce projet par l'État belge auraient tout juste suffi pour subventionner quelques cours théoriques, paradoxe pour un DESS qui, par définition, est axé sur la spécialisation et donc aussi sur la pratique. Nous sommes donc fiers de le dire : si le DESS a pu voir le jour c'est parce que le CETL existait déjà et a doté le nouveau-né d'un organe essentiel : l'atelier de traduction et d'écriture.

Quant aux cours théoriques, ils sont concentrés sur deux jours, le jeudi et le vendredi, et ont tous été créés ou choisis en fonction des besoins réels du traducteur littéraire, dans la perspective d'une formation autant artistique qu'universitaire.

Hélas, force est de constater qu'à ce jour, ce sont surtout des Belges qui ont eu le droit de s'inscrire au DESS. La première année (2000-2001) comptait huit étudiants, la deuxième (2001-2002), qui vient de démarrer en septembre dernier, en compte quinze ! Pourtant, quantité d'autres candidats intéressés par le programme étaient originaires de France et de Navarre... et c'est vainement qu'ils ont frappé à notre porte ! Or ce n'est pas la Belgique mais bien l'Europe qui fait la sourde oreille... En cause : l'impossibilité d'obtenir « l'équivalence de diplôme » pour les Français détenteurs de la maîtrise (le DESS est au niveau BAC + 5) ! En effet : la maîtrise française ne requiert l'étude que d'une seule langue étrangère, tandis que la licence belge en exige deux ! En désespoir de cause, deux Françaises se sont inscrites au DESS bruxellois comme auditrices libres...

À Bruxelles, nous œuvrons donc pour que ce règlement aveugle, qui bloque l'équivalence de diplôme entre nos deux pays, soit revu et corrigé, d'autant que pour bien pratiquer la traduction littéraire la connaissance d'une seule langue étrangère suffit de toute manière. Les instances culturelles

---

européennes ne se sont pas encore penchées sur le problème, elles ont sans doute mieux à faire. En attendant, une autre solution serait peut-être d'attirer l'attention des universités françaises sur ce désaccord, afin que les étudiants de maîtrise, attirés par la traduction littéraire et désireux de s'inscrire chez nous, mettent deux langues étrangères à leur actif... Alors chers amis français qui lisez ceci, je compte sur vous pour que la nouvelle se répande et qu'une frontière de plus tombe entre nos deux pays.

---

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :  
Françoise Wuilmart, 29, Tuinbouwlaan, 1700 Dilbeek, Belgique. Tél/fax : +32 2 569 68 12 ;  
Portable : +32 496 25 01 52 ; e-mail : cetl@compuserve.com